

Légation de Suisse
en
France.

Paris, le 18 janvier 1882

revenir de la circulation
30. I. 82.

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous vous confirmons notre
télégramme chiffré de ce jour, portant :

„ Lutte opiniâtre dans conférence
„ officielle ce matin; conclusion: Prouvier a
„ déclaré qu'il subirait le droit de quatre
„ francs sur les vins, pour lequel il ne
„ voulait pas rompre les négociations, mais
„ qu'il lui était impossible de consentir à
„ aucune concession nouvelle sur les articles
„ encore pendants à l'entrée en France. Rap-
„ port détaillé sur l'état actuel des nég-
„ ciations suit ce soir. „

Ce télégramme résume exacte-
ment la situation résultant de la séance
de ce matin. Nous pouvons être brefs sur
les détails de la séance, et nous borner à
constater que nous avons été des plus pres-
sants pour obtenir ce droit de quatre francs.
Nous n'avons pas manqué, à côté de
tous les arguments d'ordre général qui ont
été naturellement présentés par nous, de
faire ressortir et de déclarer catégorique-



que la concession extrême à laquelle nous pourrions consentir sur les vins, avait pour contre-partie l'ensemble de nos autres demandes à l'entrée en France et à l'entrée en Suisse.

L'impression que nous avons emportée de la séance, c'est, que sans pouvoir rien vous garantir, il n'est peut-être pas impossible, par un effort vigoureux et opiniâtre, d'enlever encore de haute lutte une réduction plus ou moins appréciable sur les broderies, mais c'est à peu près tout ce que nous pouvons vous faire entrevoir en ce qui concerne les tarifs.

Nous savons aussi, par diverses communications qui nous arrivent de Suisse, que l'opinion y est très vivement surexcitée dans des sens contraires. Nous avons entre autres sous les yeux une lettre du fils Rieter, se plaignant de ce que les experts suisses (la grande Commission) ne savent pas ce qui se passe à Paris, et annonçant que la "Zolltarifcommission" se réunit demain jeudi pour prendre connaissance de

l'état des négociations. Un télégramme de Gais (Appenzell), nous signifie qu'on préfère un point de traité à un mauvais traité. (Il s'agit sans doute ici de la question des videaux, sur lesquels nous avons maintenu très fermement les demandes suisses.) Nous passons sous silence d'autres manifestations que sans doute vous connaissez mieux que nous.

Dans cette situation, nous devons nous en remettre au Conseil fédéral, mieux placé que nous pour apprécier l'état de l'opinion publique en Suisse, de nous tracer exactement notre ligne de conduite.

A nos yeux, la question se pose et va se poser toujours plus impérativement entre les satisfactions nécessaires pour nos besoins financiers, auxquelles viennent s'ajouter les réclamations des partisans d'un tarif autonome, et, d'autre part, les exigences de nos industries d'exportation.

Nous le répétons, c'est au Conseil fédéral à faire maintenant pencher la balance du côté qui doit l'emporter. Le tableau ci-joint, qui indique l'état actuel des négociations, vous permettra

de prononcer en parfaite connaissance de cause.

Un autre élément important de la question nous paraît être l'attitude des Anglais. Si les deux pays venaient ensemble, la situation serait évidemment pour nous tout autre que si nous étions seuls à ne pas nous entendre avec la France. Or, d'après nos informations, non seulement les négociations avec l'Angleterre continuent, mais M. Rouvier nous a déclaré que les concessions faites aux Anglais sur les cotons nous surprendraient agréablement, et que l'ensemble des tarifs conventionnels de la France serait beaucoup plus libéral qu'on ne pourrait s'y attendre. Cet état de choses doit être pris en considération.

Nous devons aussi constater, pour ce qui nous concerne, que la mission que nous avons à remplir d'après vos instructions est exceptionnellement difficile. D'abord, par le nombre considérable des questions. Si nous

~~un~~ nous a réduit notablement ~~le~~ nombre,
 (au début de près de deux cents), il n'en reste
 pas moins debout une quantité assez grande,
 et ce ne sont pas moins ardues. Ensuite,
 parce que vos instructions très précises
 s'éloignent généralement des demandes
 françaises, auxquelles nous n'opposons
 guère que des non possumus. « En échange
 » des concessions que vous nous demandez à
 » l'entrée en France, disent régulièrement les
 » Français, vous nous offrez des relèvements
 » de droits ou des demandes de liberté à l'entrée
 » en Suisse; pour les autres questions, vous
 » ne nous concédez rien. »

Nous savons tout ce que cet argu-
 ment a de précieux; nous le réfutons avec
 énergie chaque fois qu'il se présente, mais
 on nous l'oppose quand même.

Si nous insistons sur les difficultés
 exceptionnelles de ces négociations, c'est pour
 vous convaincre qu'en dépit d'un travail
 opiniâtre, nous ne pouvons marcher plus
 vite. D'ailleurs, les instructions prennent
 du temps à venir de Berne ici. Celles
 sur la rédaction du traité que nous avons
 demandées vendredi, arriveront demain
 jeudi. Le temps matériel manque à

Berne comme ici pour traiter tant de questions importantes à la fois. Nous prions seulement qu'on veuille bien nous en tenir compte à notre décharge.

Et à ce propos, nous devons vous prier d'examiner la question de savoir jusqu'à quand le séjour de M. Auz doit se prolonger ici. L'arrivée de l'Assemblée fédérale à Berne lundi prochain rend la question pressante. Mais avec tant de points en suspens, en présence de vos instructions nouvelles et de celles qui vont arriver demain et qui nous sont annoncées comme renfermant des divergences avec nos propositions, il ne faut pas songer à terminer les négociations, si on conclut un traité, avant le milieu ou même la fin de la semaine prochaine. Et encore sera-t-il nécessaire de régler les questions par dépêches télégraphiques.

Nous avons cru devoir vous faire cet exposé pour que vous vous rendiez un compte exact de la situation

comme nous l'envisageons ici, sans aucun pessimisme, dont nous cherchons à nous défendre, mais aussi avec le sentiment de notre lourde responsabilité.

En résumé, nous vous prions de bien vouloir examiner à bref délai les questions suivantes et nous faire part de vos instructions par télégramme chiffré:

1^o Quelle attitude devons-nous prendre en présence de la déclaration de M. Rouvier?

2^o M. Auz doit-il retourner à Berne? (Dans la pensée de M. Auz, ce retour ne peut être que définitif).

Agreez, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre considération très distinguée

Rouvier
Auz
Lalby

20. Januar 1882

no 334